



ARRETE DU MAIRE

PRIS LE 29 AOUT 2019

Services techniques

CL/CT

N° 193/2019

OBJET : Modernisation du branchement – 3 avenue Louis Blanc.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-24, L2212-1, L2213-1 et suivants,

VU le code de la route en vigueur et notamment les articles R411-1 et suivants, R417-10,

VU l'article R610-5 du Code Pénal,

VU les décrets 2001-250 et 2001-251 du 22 mars 2001 modifiant le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 16 mai 2001 portant modification de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDERANT la demande de VEOLIA Eau Ile de France situé 2, rue Pasteur 93800 Epinay-sur-Seine concernant la modernisation du branchement d'eau potable au 3 avenue Louis Blanc, pour son propre compte,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité, ainsi que de bonnes conditions de circulation et de stationnement.

ARRETE

Article 1 : Du 7 septembre au 7 octobre 2019, le stationnement, le dépassement seront interdits au droit du 3 avenue Louis Blanc et la vitesse sera limitée à 30 Km/heure sur l'emprise du chantier et selon son avancement.

Article 2 : Le présent arrêté devra être affiché sur l'emplacement des travaux 8 jours à l'avance par l'entreprise.

Article 3 : Les horaires de chantier seront adaptés au trafic routier ; les travaux s'effectueront de 09h00 à 16h00.